

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SABRE Wild Max**

Peut être utilisé pour se conformer aux normes OSHA Hazard Communication Standard 29CFR 1910.1200(g). Les normes doivent être révisées pour des exigences particulières.

Mesures d'identification rapides
Rev. Date: 02.17.2021

SECTION 1 - PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT: Produit défensif SABRE Wild Max non inflammable contre les attaques d'ours

SYNONIMES: Répulsif pour ours, gaz poivré pour ours

NOM CHIMIQUE : Oléorésine de capsicum (poivre de cayenne)

FAMILLE CHIMIQUE : Produit dissuasif, agent irritant

UTILISATION : Sécurité personnelle

DE MODÈLES : SBAD-01-X; SBAD-01G-X; SBAD-02-X; SBAD-02G-X; SBAD-321-X; SBAD-321G-X

Nom du fabricant : SECURITY EQUIPMENT CORPORATION

Téléphone d'urgence: 800-325-9568

Adresse: 747 SUN PARK DRIVE

Autres appels : 636-343-0200

Ville, État, Code postal : FENTON, MO, 63026

Télécopieur : 636-343-1318

Numéro de téléphone d'urgence pour Infotrac:

Tél.: +1-800-535-5053, **Tél.:** +1-352-323-3500

Télécopieur : +1-352-323-0005

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la substance ou du mélange

Pictogramme



Mot de signalement : Avertissement

Mention (s) de danger

H229 Contenant sous pression, peut exploser si chauffé
H315 Cause des irritations de la peau
H319 Cause de graves irritations des yeux
H335 Peut causer l'irritation des voies respiratoires

Mentions de danger SGH

SGH07 Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2
Lésions oculaires graves - Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes (STOT) - Exposition unique-

Mise (s) en garde

P102 Gardez hors de portée des enfants
P210 Éloignez de la chaleur, des étincelles, d'une flamme nue, des surfaces chaudes - DÉFENSE DE FUMER
P211 Ne vaporisez pas sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation
P251 Contenant sous pression. Ne percez PAS et ne brûlez PAS même après utilisation
P302 + P352 SI CONTACT AVEC LA PEAU: Lavez avec beaucoup d'eau et de savon
P305 + P351 + P338 SI CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles cornéennes s'il y a lieu et si c'est facile. Continuez à rincer.
P337 + P313 SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE: Consultez/voyez un médecin.
P410 Protégez des rayons du soleil
P412 N'exposez PAS à des températures supérieures à 50°C / 122°F

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION AU SUJET DES INGRÉDIENTS

Élément (s) dangereux (nom(s) usuel(s) et chimique(s))	Contenu(s)	OSHA TWA	ACGIH TLV	Carcinogène (oui/non)
Oléorésine de capsicum (OC ou poivre de Cayenne) # CAS 8023-77-6	7.5%	ND	ND	Non
Monobutyléther de diéthylène glycol # CAS 112-34-5	**	ND	500 ppm	Non
Alcool isopropylique # CAS 67-63-0	**	ND	200 ppm	Non
Propylèneglycol # CAS 57-55-6	**	ND	ND	Non
HFC-134A # CAS 811-97-2	**	1 000 ppm	ND	Non

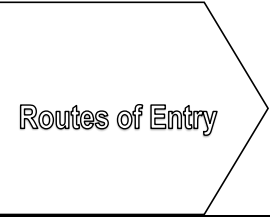
Capsaïcine pure *7.5% @ 1,0% Potentiel d'appauvrissement nul de l'ozone Potentiel négligeable de réchauffement planétaire

** Les autres ingrédients et quantités sont des secrets industriels comme le définit le Hazard Communications ACT 29 CFR 1910.1200(g) Para 1 (1) fin de l'appendice D jusqu'à CFR 1910.1200(g).

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Procédures d'urgence et premiers soins :

Éloignez la victime de la zone contaminée et enlevez les vêtements contaminés. Fournir de l'air frais à la victime et rincez abondamment à l'eau fraîche. Consultez le médecin si les symptômes persistent.



- Éloignez la victime de la zone contaminée immédiatement. Fournir de l'air frais. Si la respiration est difficile, voyez un médecin. Si la victime ne respire pas, pratiquez la RCR et obtenez une aide médicale d'urgence
- 1. Inhalation:**
- Seule la personne exposée ou une personne des services médicaux d'urgence devrait enlever les lentilles cornéennes de la personne exposée. Irriguez avec de l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que la personne soit mieux. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- 2. Yeux**
- Rincez à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. Lavez avec un savon doux et de l'eau. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- 3. Peau**
- Point d'entrée peu probable. NE PAS FAIRE VOMIR. Rincez la bouche avec de l'eau. Boire du lait ou de l'eau. Trouvez immédiatement de l'aide médicale.
- 4. Ingestion**

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classement d'inflammabilité 16 CFR 1500.45:

NON INFLAMMABLE

Agent extincteur:

Halon, dioxyde de carbone, poudre chimique ou eau

Techniques spéciales de lutte contre: l'incendie

Portez un respirateur ou un appareil respiratoire autonome.

Dangers particuliers de feu ou d'explosion

La fumée peut irriter les yeux et les muqueuses. Les contenants peuvent exploser sous la chaleur du feu

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

de dispersion ou de Si vous êtes à l'intérieur: Essayez les déversements peu importants à l'aide d'une matière absorbante. Si le déversement est important, utilisez un appareil respiratoire pour éviter l'irritation et ramassez le matériel absorbant.

Si vous êtes à l'extérieur: Aérez la zone et après avoir utilisé un produit absorbant, lavez la zone avec du savon et de l'eau froide.

Méthode d'élimination des déchets: La fumée peut irriter les yeux et les muqueuses. Les contenants peuvent exploser sous la chaleur du feu

SECTION 7 - MANIPULATION ET REMISAGE

Précautions à prendre lors de la manipulation et du remisage: Remisez en position verticale dans un endroit frais et sec. Évitez le contact direct avec la lumière et la chaleur. N'EXPOSEZ PAS à des températures supérieures à 120 degrés F/50 degrés C. NE PERCEZ PAS et n'incinerez pas le contenant.

Autres précautions: Assurez-vous que le contenant est dans un endroit sécuritaire afin d'empêcher toute rupture accidentelle.

SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET DE PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire: Pas exigée normalement dans des endroits bien aérés, cependant, un appareil de protection approuvé NIOSH peut être nécessaire si le matériel est utilisé dans des espaces confinés. Évitez une surexposition pendant de longues périodes dans des lieux clos.

Ventilation: Oui

Gants de protection: Suggérés (pas obligatoires)

Protection oculaire: Oui. Une exposition sans protection est acceptable dans un environnement de formation.

Autre vêtement/équipement de protection: Non requis

Pratiques en matière de travail et d'hygiène: Évitez l'absorbtion du produit dans les vêtements. S'il y a absorbtion, enlevez et lavez les vêtements immédiatement. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous manipulez le produit.

Contrôles techniques: Prévoir un système de ventilation lorsque le travail se fait dans un espace confiné.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur	Couleur rouge/orangé	Odeur forte	État physique:	Liquide
Point d'ébullition	370 degrés F.	Densité spécifique (H2O=1) 0,8144 @ 25 degrés C		0.8144 @ 25 degrés C
Solubilité dans l'eau:	non soluble		Pression de vapeur	110 PSI

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Instable	Conditions à éviter	Incompatibilité (matériaux à éviter)	ND
	Stable	X		
Polymérisation risquée:	Peut se produire	Conditions à éviter	Produits de décomposition dangereux	ND
	Ne se produira pas	X		

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Test Draize conventionnel: peau, lapin, 500mg Sévérité: modérément irritant

Test Draize conventionnel: yeux, lapin, 100mg Sévérité: modérément irritant

EXPOSITION AIGUË PAR INHALATION LC50 (rat): >100.5 mg/L

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'a pas été testé pour son impact sur l'environnement.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: Consultez les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
Évacuez le contenu dans une zone sécuritaire et jetez le contenant.

SECTION 14 - INFORMATION AU SUJET DU TRANSPORT

INFORMATION DOT HM-181

	<u>TERRE</u>	<u>AIR</u>
Désignation officielle de transport:	Quantité limitée	Aérosol, non inflammable
Classe ou "division" de risque:	Aucune	2.2
Numéro d'identification:	Aucun	UN1950
Type d'emballage:	Aucun	Aucun
Étiquette (s) exigée (s)	Aucune	2.2

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT INTERNATIONAL

Les règlements peuvent varier d'un pays à un autre. Vérifiez les règlements pour votre pays.

	<u>TERRE</u>	<u>AIR</u>	<u>MER</u>
Désignation officielle de transport:	Quantité limitée	Aérosol, non inflammable	Aérosols
Classe ou "division" de risque:	Aucune	2.2	2.2
Numéro d'identification:	Aucun	UN1950	UN1950
Type d'emballage:	Aucun	Aucun	Aucun
Étiquette (s) exigée (s)	Aucune	2.2	2.2

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SGH à l'intérieur des É.-U. :Le nouveau système de classement et d'étiquetage selon les normes CLP (EC) No 1272/2008

Symbole de danger pour la santé :



Codes -P

Mot de signalement: **AVERTISSEMENT**

P102: Gardez hors de portée des enfants

Point d'exclamation - Irritation de la peau et des yeux, catégorie 2

P210: Gardez loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

H315: Cause des irritations de la peau

P251: Ne percez pas et ne brûlez pas, même après utilisation.

H319: Causes des irritations graves des yeux

P302+352 : SI CONTACT AVEC LA PEAU: Lavez avec beaucoup d'eau

H229: Contenant sous pression: peut éclater si chauffé

P305+P351+P338 SI CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles cornéennes si c'est facile et continuez à rincer.

H335: Peut causer des irritations du système respiratoire

P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste, consultez/voyez un médecin.

P410: Protégez des rayons du soleil.

P412: N'exposez pas à des températures supérieures à 50 degrés C/122 degrés F.

CODES GHSWHMIS 2015

GHS07	Corrosion cutanée/irritation - Catégorie 2
GHS07	Lésions oculaires graves - Catégorie 2A
GHS07	Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique - Catégorie 3

LOI RELATIVE AU CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit est conforme aux exigences du U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) inventory requirements.

SARA TITLE III, SECTION 313:	CAS# 67-63-0		
CLEAN AIR ACT (CAA):	Non inscrit		
CLEAN WATER ACT (CWA)	Non inscrit		
CALIFORNIA PROPOSITION 65;	Non inscrit		
MASSACHUSETTS RIGHT TO KNOW:	CAS#67-63-0		
PENNSYLVANIA RIGHT TO KNOW:	CAS#67-63-0	112-34-5	57-55-6
NEW JERSEY RIGHT TO KNOW:	CAS#67-63-0	112-34-5	57-55-6

SECTION 16 - AUTRE INFORMATION

Le format et la préparation sont conformes au ANSI Z400.1-1993

DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ: Ce document est une description générale des exigences de la fiche de données de sécurité selon le Hazard Communication Standard (voir 29 CFR 1910.1200(g) et appendice D de 29 CFR 1910.1200). Il ne change ni ne détermine la responsabilité en matière de conformité aux normes de la Occupational Safety and Health Act de 1970. Puisque l'interprétation et la politique d'application peuvent changer avec le temps, le lecteur devrait consulter l'interprétation et les décisions actuelles de la OSHA selon l'Occupational Safety and Health Review Commission et la cour pour plus d'informations concernant les exigences des normes de la OSHA. Notez bien que les états qui ont un plan d'action approuvé par l'OSHA peuvent avoir des exigences supplémentaires pour les fiches de données chimiques de sécurité qui sont différentes de celles mentionnées ci-dessus. Pour plus d'information sur ces normes, s.v.p., visitez le <http://www.osha.gov/dccp/osp/statestandards.html>.